

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2019

Présents : Patrick BELESSORT, Michel GUAY, Marc LAINE, Claire BECASSE, Juliette MOLLARD, Véronique SAMSON, Catherine QUINOT, Monique LECLERCQ, Eric MARCHERAT, Daniel RAYER.

Absent excusé: Flavien MARQUES

Eric MARCHERAT a été nommé secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2018

Le compte rendu de la séance du 07 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2019-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE

Concernant l'approbation du compte de gestion établi par Mr J.F. LEGER, Receveur municipal

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BELESSORT Patrick, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que Mr JF LEGER, receveur municipal, a normalement géré, pendant le cours de l'exercice 2018, les finances de la Commune.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU SERVICE DE L'EAU

Concernant l'approbation du compte de gestion établi par Mr J.F. LEGER, Receveur municipal

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BELESSORT Patrick, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que Mr JF LEGER, receveur municipal, a normalement géré, pendant le cours de l'exercice 2018, les finances du service de l'eau.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion du service de l'eau dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-03 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Concernant l'approbation du compte de gestion établi par Mr J.F. LEGER, Receveur municipal

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BELESSORT Patrick, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que Mr JF LEGER, receveur municipal, a normalement géré, pendant le cours de l'exercice 2018, les finances du service de l'assainissement.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>o</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
  - Déclare que le compte de gestion du service de l'assainissement dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 2019-04 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monique LECLERCQ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la commune dressé par Patrick BELESSORT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	6 270.09			220 475.30	6 270.09	220 475.30
Opérations de l'exercice	41 686.27	24 787.13	213 447.09	214 400.25	255 133.36	239 187.38
<b>TOTAUX</b>	<b>47 956.36</b>	<b>24 787.13</b>	<b>213 447.09</b>	<b>434 875.55</b>	<b>261 403.45</b>	<b>459 662.68</b>
Résultats de clôture	23 169.23			221 428.46		198 259.33
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>23 169.23</b>			<b>221 428.46</b>		<b>198 259.33</b>

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

Hors de la présence de Patrick BELESSORT, Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 2019-05 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil municipal,

réuni sous la présidence de Monique LECLERCQ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du service de l'eau dressé par Patrick BELESSORT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		9 872.52		39 119.17		48 991.69
Opérations de l'exercice	6 922.16	14 412.03	13 666.10	25 010.31	20 588.26	39 422.34
<b>TOTAUX</b>	<b>6 922.16</b>	<b>24 284.55</b>	<b>13 666.10</b>	<b>64 129.48</b>	<b>20 588.26</b>	<b>88 414.03</b>
Résultats de clôture		17 362.39		50 463.38		67 825.77
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

Hors de la présence de Patrick BELESSORT, Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2019-06 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal,

réuni sous la présidence de Monique LECLERCQ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du service de l'assainissement dressé par Patrick BELESSORT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		95 771.93		29 384.30		125 156.23
Opérations de l'exercice	39 995.22	11 406.55	27 319.74	26 142.07	67 314.96	37 548.62
<b>TOTAUX</b>	<b>39 995.22</b>	<b>107 178.48</b>	<b>27 319.74</b>	<b>55 526.37</b>	<b>67 314.96</b>	<b>162 704.85</b>
Résultats de clôture		67 183.26		28 206.63		95 389.89
Restes à réaliser	15 213.00				15 213.00	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>51 970.26</b>		<b>28 206.63</b>		<b>80 176.89</b>

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

Hors de la présence de Patrick BELESSORT, Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2019-07 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 de la Commune statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 221 428.46€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
Résultat de l'exercice	953.16
Résultats antérieurs reporté	<u>220 475.30</u>
Résultat à affecter	221 428.46
Affectation en réserves en investissement R 1068	23 169.23
Affectation à l'excédent reporté R 002	<b><u>198 259.23</u></b>

## 2019-08 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DES REGISTRES D'ETAT-CIVIL

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de restaurer certains documents appartenant au fonds des archives de la commune.

Ces documents sont trois registres Paroissiaux de :

- 1679 à 1700

- 1701 à 1715

- 1741 à 1760

Et un registre de délibérations de 1871 à 1916

Afin de permettre la restauration de ces archives, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander à Monsieur le Président du Conseil départemental l'attribution d'une subvention s'élevant à 50% du montant hors taxe des travaux qui seront réalisés.

## 2019-09 DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DU MONTOIS

Mr le Maire présente au Conseil municipal les projets de voyages scolaires organisés par les professeurs de grec et d'espagnol du collège du Montois.

Pour soulager l'effort financier des familles, ils sollicitent une subvention de la part de la Commune.

Considérant que quatre élèves domiciliés dans la Commune participeront à ces voyages,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'allouer la somme de 30€ par élève soit un total de 120€.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 " subvention aux associations et autres personnes de droit privé" et inscrite au budget 2019.

## 2019-10 MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "KENTUCKY WESTERN DANCERS

Mr le Maire donne connaissance d'un courrier du président de l'association "Kentucky Western Dancers". Celui-ci nous informe qu'il utilise la salle communale uniquement le jeudi soir, de ce fait il demande la révision du tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour et une abstention :

- Décide de fixer le droit d'utilisation de la salle à la somme forfaitaire de 250€ par an.
- Autorise Mr le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée de 2 ans renouvelable.

## 2019-11 INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Mr le Maire donne connaissance de l'arrêté préfectoral n°2019/PJI/04 portant présomption de bien sans maître dans la commune de Meigneux.

Dans cet arrêté préfectoral, la parcelle C420 au lieudit "Saubart" est présumé sans maître, au sens de l'article L.1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques. La commune de Meigneux, peut donc par délibération du conseil municipal, incorporer cette parcelle dans le domaine communal. Cette incorporation devra ensuite être constatée par arrêté du Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'incorporer la parcelle C420 dans le domaine communal;
- Autorise Mr le Maire, à prendre l'arrêté municipal constatant l'incorporation dans le domaine communal de cette parcelle;
- Autorise Mr le Maire, à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## PREVISION TRAVAUX COMMUNAUX 2019

- Remplacement du poteau d'incendie rue de brie avec ou sans la subvention DETR.
- Nettoyage du château d'eau pour un montant de 1885€ HT
- Proposition d'aménagement d'un étage au local technique : difficilement réalisable du fait du manque de hauteur. Il apparait préférable d'installer des étagères le long des murs du local.
- demande de devis pour la réfection de la route de Chalautre, de la limite de commune à l'entrée du village, en privilégiant le renforcement des bas-côtés.
- Mme Quinot demande s'il serait possible d'acquérir une lame pour le déneigement des rues. Après discussion, il est décidé de voir les possibilités d'intervention avec un prestataire.
- Il est décidé de compléter les décorations de Noël.
- Mme Samson demande les possibilités de réfection du petit trottoir devant les marches de la Mairie le long de la rue de Brie, actuellement couvert de mousse. Un devis sera demandé.
- Faire un devis pour la réfection de la rue de l'Eglise.
- Création d'une nouvelle allée pour les concessions à venir au cimetière.

## AFFAIRES DIVERSES

Proposition par Mme Quinot de mettre une pancarte "à vendre" sur la maison 1 rue du Marin.

Il est décidé de faire estimer la tondeuse autoportée pour une éventuelle cession.

Mme Leclercq demande d'intervenir auprès des administrés qui auraient des nids de chenilles processionnaires dans les arbres de leur propriété. Un courrier leur sera adressé